

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET : Rapport de Politique Publique - BP2018- Relations Internationales et Affaires Européennes

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Relations internationales et européennes, Interventions humanitaires, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Présentation et validation de la Politique de Relations Extérieures du Conseil Départemental pour l'exercice 2018.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE RELATIONS EXTERIEURES

La Politique de Relations Extérieures de la collectivité se trouve au cœur d'une volonté politique plus globale de construction de ce que sera la « Provence de demain ».

Une Provence qui pour demain se veut notamment solidaire avec les plus fragiles, protectrice de ses traditions et de son patrimoine, créatrice d'emplois, ouverte au Monde, innovante, connectée, attractive et forte de ses domaines d'excellence.

Aussi, la politique de Relations Extérieures du CD13 est un outil au service d'orientations dont le but ultime reste la création de richesses et d'emplois sur le territoire des BdR.

La politique des relations extérieures du CD13 s'articule autour :

A - D'objectifs:

Développer une action en faveur du renforcement de l'attractivité internationale du territoire des BdR ; Faire connaître à l'international les atouts et les potentialités du territoire départemental ; Promouvoir le territoire départemental et contribuer à y « ramener des richesses »; Attirer des talents.

Favoriser son rayonnement à l'étranger au travers de missions officielles et d'actions de coopération afin d'enrichir ses savoir-faire et son expertise, mais également de pouvoir les transférer à d'autres collectivités, à d'autres opérateurs.

Repositionner le CD 13 comme un acteur de poids dans la dynamique européenne du territoire et ce, avec un triple objectif :

- que l'Europe soit mieux comprise des acteurs du territoire des BdR,
- de défendre et promouvoir le territoire des BdR auprès des institutions européennes

- d'identifier les programmes et les financements européens pouvant bénéficier au territoire des BdR.
- □ Accompagner le nouvel agenda Mondial de Développement dit « Agenda post 2015 » qui vise à promouvoir un mode de développement durable et inclusif, tant par un soutien accordé aux projets portés par des opérateurs que par la mise en œuvre de projets portés en propre.

B - D'une concentration de ses actions sur des zones géographiques ciblées :

Dans la priorisation de ses zones d'intervention, le CD13 a pris en compte la situation du Département mais a également identifié les territoires à enjeux économiques (les pays sources d'investissement, de flux touristiques ou d'échanges inter-clusters).

Il développe ainsi ses actions sur quatre ensembles géographiques distincts et affiche une priorité géographique qui porte notamment sur :

- l'Europe et les pays à fort enjeux économiques,
- la Méditerranée,
- l'Afrique francophone,
- la Côte Est des Etats-Unis, la Floride en particulier.

C - D'un positionnement transversal de la Direction au sein de l'institution :

La Direction des relations internationales et des affaires européennes met en œuvre, en coopération avec les directions concernées de la collectivité, les différentes actions internationales, européennes du Cd13. Elle favorise ainsi la mise en synergie des savoir-faire internes et/ou ceux externes assurés pour le compte du Département et affirme son rôle de pôle-ressource international de la collectivité.

D - De principaux modes d'intervention :

1- La coopération institutionnelle

Qu'elle soit européenne ou internationale, dans le cadre de projets multilatéraux ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération décentralisée.

Ces projets et coopérations ont pour but essentiel de répondre à des enjeux se posant identiquement sur chaque territoire partenaire, par la mise en commun de savoir-faire et l'organisation pratique de transferts de compétences entre partenaires et ce, pour un enrichissement mutuel de leurs pratiques.

La collectivité est ainsi signataire de 8 accords - cadres de coopération :

Gouvernorat de Tunis (Tunisie), Ville de Haïfa (Israël), Diputacio de Barcelona (Espagne), Mairie et Ville Métropolitaine de Gênes (Italie), Wilaya d'Alger (Algérie), Gouvernorat de Bethléem (Palestine), Région de Chirag (Arménie), Ville de Gumri (Arménie), *et d'un accord cadre à objet unique* : Ville d'Echtmiadzine (Arménie)

2- Le soutien ciblé apporté aux opérateurs du Département agissant à l'international :

De nombreux opérateurs bénéficient chaque année de l'accompagnement du CD13. Ce soutien est engagé par la collectivité auprès des organismes et des réseaux de référence actifs à l'international et pour soutenir les opérateurs associatifs du territoire dynamiques sur des thématiques de coopération-développement et d'inclusion sociale et économique retenues par la COP21 et priorisées par « l'agenda Post-2015 ».

3- L'accueil de délégations étrangères composées de techniciens des administrations d'Etat ou décentralisées étrangères, d'élus de collectivités locales étrangères ou d'élus sur mandats européens. afin de contribuer à une meilleure lisibilité des atouts et des filières d'excellence du territoire, mais également des compétences de la collectivité.

4- L'organisation de missions internationales sur des zones à enjeux économiques.

Cette action a pour but de mener des opérations de rayonnement du territoire à l'étranger, mais aussi de conduire des opérations de promotion du territoire et de ses atouts, afin de contribuer à l'attractivité de ce dernier.

5- La participation aux dynamiques locales tournées à l'international, ainsi qu'aux projets structurants. Ce domaine d'actions inclut notamment la dynamique événementielle.

6- La mise en synergie des acteurs et des projets de la dynamique internationale du territoire des BdR, avec une attention particulière accordée au partenariat avec le Corps Consulaire très actif sur le territoire.

7- Présence d'une mission à Bruxelles, interface entre les Institutions Communautaires, les acteurs du territoire et l'ensemble des directions du CD13.

Principales actions prévues pour 2018 :

- Conforter les coopérations techniques sur des thématiques nouvelles telles que la recherche et le développement, le numérique, l'employabilité des publics (notamment des jeunes), la Francophonie, l'attractivité du territoire, l'innovation, le tourisme et l'art de vivre, l'enseignement et la culture.....

- Ouvrir de nouvelles zones de coopérations institutionnelles davantage tournées vers des territoires à enjeux économiques importants tels que la Pologne et le Maroc.

- Favoriser la mutualisation de certaines de ses actions à l'international avec d'autres collectivités territoriales notamment,

- Participer aux réseaux de collectivités et aux réseaux référents sur la coopération internationale.

- Renforcer son action européenne par la conduite de déplacements à Bruxelles organisés à des fins pédagogiques et de lobbying, par la recherche, la captation et la gestion des fonds européens (fonds structurels et fonds sectoriels), par l'étude de modalités de partenariat avec la Représentation régionale Paca présente à Bruxelles, par la mise en place d'actions pédagogiques sur le fonctionnement des institutions et des programmes européens, notamment.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- confirmer et valider les résultats obtenus en 2017 par la Direction aux Relations Internationales et des Affaires Européennes, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil Départemental, et à cette fin, de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2017 ;

- d'approuver pour 2018 les propositions contenues dans le présent rapport et d'en faire partie intégrante de la Délibération ;

- d'autoriser l'accueil dans les Bouches du Rhône des délégations et missions étrangères par la collectivité départementale, et l'envoi à l'étranger, des délégations et missions du Conseil départemental ;

- d'autoriser le Délégué aux Relations Internationales et Affaires Européennes à pouvoir se déplacer à l'étranger, dans le cadre de sa délégation, et selon le dispositif du régime de prise en charge des dépenses nécessaires :

* dépenses de transport prises en charge directement au frais réels par la collectivité

* dépenses de séjour sur place remboursées, par la collectivité, au régime du forfait journalier applicable ;

- d'autoriser les déplacements internationaux composés d'élus et d'agents départementaux, et d'invités de la collectivité ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à négocier avec les autorités et partenaires étrangers et à signer les accords et protocoles nécessaires à l'exécution de la politique publique ;
- donner compétence à la Commission permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques, et les dispositifs opérationnels, de la Politique de Relations Extérieures de la collectivité ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires à l'exécution de la politique publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL